

La Banque mondiale veut encadrer les investissements fonciers étrangers

17 septembre 2010

Dans un rapport sur « [L'intérêt croissant pour les terres agricoles](#) », la Banque mondiale étudie les **avantages et les inconvénients des investissements fonciers étrangers**. Ceux-ci peuvent être un moyen de corriger la faiblesse des moyens financiers des pays visés, d'apporter des transferts de technologie, d'améliorer la productivité de leur agriculture et de réduire la pauvreté. Mais ils peuvent aussi être source de conflits sérieux, voire d'opérations purement et simplement frauduleuses. Les acquisitions se font alors au détriment des populations locales, en particulier celles qui sont les plus vulnérables, sans leur apporter les compensations appropriées.

Les **études de cas réalisées par la Banque mondiale dans 14 pays** (Brésil, Cambodge, Congo, Éthiopie, Indonésie, Liberia, Laos, Mexique, Mozambique, Nigeria, Pérou, Soudan, Ukraine, Zambie) montrent bien la diversité des situations : en Afrique, en particulier, les promesses sont rarement tenues, contrairement au Pérou, au Brésil, au Mexique où les règles du jeu concernant les acquisitions de terres sont clairement définies.

Le rapport présente des **données sur les terres disponibles et les rendements dans chaque pays**, et ces informations peuvent être utilisées pour simuler l'impact de différents investissements.

Enfin, la Banque mondiale préconise d'**encadrer ces investissements par un code de bonne conduite** qui repose sur quelques principes clés : le respect des droits et des ressources locales, l'assurance de la sécurité alimentaire pour les populations, la transparence et la bonne gouvernance, la consultation et la participation des acteurs locaux, le respect de l'environnement.